



| Titre              | Code   | Ancien code | Groupe de traitement |
|--------------------|--------|-------------|----------------------|
| PLOMBIER-CHAUFFAGE | 607040 | 014CFE      | 19                   |

### NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien, la réparation et la réfection faisant partie des systèmes de plomberie, de gicleurs et des compteurs d'eau ainsi que l'installation, la disjonction et la réparation de la tuyauterie des systèmes de chauffage, de climatisation, de gaz et de chlorination.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. Le plombier-chauffage le reçoit généralement sous forme de directives orales et, à l'occasion, sous forme de plans ou schémas. Il est principalement chargé d'effectuer, conformément aux règles du métier, les travaux que requiert le bon fonctionnement des systèmes de plomberie, de chauffage, de chloruration, de climatisation ou de gicleurs et des accessoires qui s'y rattachent. Le travail est contrôlé régulièrement par un employé de rang supérieur.

### EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Répare, ajoute ou remplace tout appareil ou embranchement ainsi que les accessoires reliés aux systèmes de chauffage, de climatisation, de gaz et de chlorination.
2. Relie les canalisations d'air, d'eau, d'égout et de gaz aux réseaux d'alimentation et de renvoi; installe des cuisinières, des appareils de chauffage au gaz et les raccorde aux canalisations domestiques.
3. Entretien et répare l'équipement en opération dans les stations de pompage et réfère à son supérieur tout défaut ou modification à apporter.
4. Installe, échange, enlève et entretient des compteurs ou pièces de compteurs d'eau.
5. Installe, répare ou entretient les systèmes de gicleurs et leur réseau d'alimentation. Inspecte les équipements incendie tel que les extincteurs.
6. Installe, répare ou entretient les pièces d'équipements des systèmes et appareils de chauffage. Inspecte et procède à diverses épreuves en vue de constater l'état d'opération et calibre, si nécessaire, les pièces d'équipements de contrôle de ces appareils et de ces systèmes.
7. Installe, modifie, répare ou entretient la tuyauterie et les équipements des systèmes reliés à la ventilation et à la climatisation.
8. Dessine, au besoin, des croquis et schémas des systèmes de chauffage, filtration et chlorination.
9. Procède à la mise en opération et à la fermeture des systèmes de plomberie dans les vespasiennes, piscines ou autres endroits ouverts au public.
10. Inspecte les systèmes de filtration des piscines et des bains municipaux et voit à leur bon fonctionnement; entretien et répare les éléments des filtres, règle le débit des pompes et des soupapes et procède aux tests de chloruration et d'alcalinité de l'eau; fait les

*J. Ag. B.*

*[Signature]*

*Fonction réservée*

réparations nécessaires et signale à son supérieur immédiat les réparations majeures à faire effectuer.

11. Perce ou fait percer les ouvertures pour les tuyaux dans les murs ou dans les planchers; cintre, coupe, alèse et fait le filetage de la tuyauterie et les installe.
12. Ébarbe les joints, les raccorde, les soude et les matit; visse les crochets de suspension des tuyaux aux supports.
13. Pose du métal en feuilles, soude et découpe à la torche, à l'occasion.
14. Procède à diverses épreuves en vue de déterminer l'étanchéité des systèmes. Procède, si nécessaire, à l'isolation des divers équipements et tuyauterie.
15. Conduit un véhicule approprié pour accomplir ses fonctions.

*J. J. B.*

*[Signature]*

**QUALITÉS REQUISES**

**BONNES CONNAISSANCES :**

- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- des règlements municipaux et provinciaux relatifs aux travaux de plomberie, de chauffage, de gaz;
- de vapeur sous pression, de chloruration ou de giclement automatique;
- des codes régissant l'exercice du métier.

**HABILETÉS ET/OU APTITUDES :**

- à se servir des outils propres au métier.;
- à identifier la nature et la cause de défauts;
- à lire des plans et à préparer des croquis simples;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- à travailler des espaces clos.

**DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE**

**INSTRUCTION:**

- détenir un diplôme D.E.P. - spécialité plomberie chauffage; les licences 111 et 131.
- posséder une licence valide de chauffeur.

**EXPÉRIENCE:**

- quelques expériences dans les travaux d'entretien des systèmes de plomberie, de chauffage, de gaz, de chloruration et de climatisation.

OU

Toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction

**Vu et approuvé**

| Pour la Ville         | année | mois | jour | Pour le Syndicat  |
|-----------------------|-------|------|------|-------------------|
| <i>Sophie Grigore</i> | 2007  | 06   | 6    | <i>René Brind</i> |

*Josée Veber*  
*René Brind*

*René Brind*